

**LISTE DE THÈMES À DISCUTER AUX FINS DE LA RÉDACTION  
D'UNE CHARTE DE L'ENTREPRISE FAMILIALE**

**HELPCF** Aider le conseil de famille pour les objectifs de pérennité et d'harmonie.

Chaque question a été mise de façon subjective dans une catégorie pour faire prendre conscience de l'utilité de chacune.

La présentation est dans l'ordre de l'écriture d'une convention.

- l'**H**armonie

- l'**É**quité

- **L**égal/ Protection

- **P**atrimoine / Pérennité

- Prévention de **C**rise et gestion de risque

- **F**inancier/Fiscalité

---

1. **L** Y a-t-il déjà eu une convention entre actionnaires au sein de la Société familiale?
    - 1.1. Si oui, la réviser.
  2. **H** Serait-il pertinent de mettre par écrit, dans la Charte de l'entreprise familiale, les valeurs, la vision et/ou la mission de la Société familiale?
    - 2.1. Si oui, que devrait-on y mettre par écrit?
  3. **L** Si certains des actionnaires sont des sociétés de personnes, des sociétés par actions ou des fiducies :
    - 3.1. Quelles personnes liées à chacune de ces sociétés de personnes, sociétés par actions ou fiducies (*ses dirigeants, ses administrateurs, ses associés, ses actionnaires, ses fiduciaires, etc.*) doit-on lier personnellement à la Charte de l'entreprise familiale (*pour sa totalité ou à certaines de ses clauses, par exemple en matière de restrictions aux transferts d'actions, de confidentialité et de non-concurrence*)?
  4. **H** Prévoit-on qu'il y aura d'autres actionnaires dans l'entreprise familiale dans un avenir prévisible (*par exemple, d'autres membres de la famille, une prochaine génération, des employés-clés, etc.*)?
    - 4.1. Si oui :
      - 4.1.1. Comment, et par qui, la décision de leur octroyer des actions pourra-t-elle être prise?
      - 4.1.2. Y a-t-il des critères, ou des conditions préalables, à rencontrer pour que de telles actions puissent leur être émises?
      - 4.1.3. Y a-t-il des limites au nombre et au type d'actions qui pourront leur être émises?
      - 4.1.4. Quelles seront les contreparties pour l'émission de telles actions?
      - 4.1.5. Quelles seront les obligations de tout nouvel actionnaire?
  5. **F et P** Serait-il approprié de placer dans une fiducie la totalité ou une partie des actions de la Société familiale?
-

- 5.1. Si oui :
- 5.1.1. Qui sera le constituant de cette fiducie?
  - 5.1.2. Quels seront les fiduciaires désignés et les fiduciaires substitués?
  - 5.1.3. Quel sera le type de fiducie utilisée (*par exemple, fiducie discrétionnaire, etc.*)?
  - 5.1.4. Quels seront les bénéficiaires de cette fiducie?
  - 5.1.5. Y a-t-il lieu de prévoir des règles et des restrictions quant à une telle fiducie, dont :
    - 5.1.5.1. Les personnes qui peuvent, ou ne peuvent, en être fiduciaires?
    - 5.1.5.2. Les biens et actifs qui peuvent, ou ne peuvent, y être placés?
    - 5.1.5.3. Les placements et investissements que cette fiducie est, ou n'est pas, autorisée à faire?
    - 5.1.5.4. Les emprunts, contrats et autres engagements que cette fiducie est, ou n'est pas, autorisée à faire?
    - 5.1.5.5. La possibilité pour la fiducie d'avoir des employés et, si oui, les personnes qui peuvent, ou ne peuvent, en être des employés?
    - 5.1.5.6. Les personnes qui peuvent, ou ne peuvent, représenter la fiducie vis-à-vis la Société familiale, ses dirigeants, ses administrateurs et ses autres actionnaires?
    - 5.1.5.7. Les représentants de cette fiducie qui peuvent, ou ne peuvent, être élus ou nommés comme administrateurs ou dirigeants de la Société familiale?
    - 5.1.5.8. Le statut fiscal de cette fiducie (*par exemple, fiducie résidant au Canada, fiducie étrangère, etc.*)?
    - 5.1.5.9. La nécessité, ou non, que l'acte de fiducie soit approuvé et, si oui, par qui?
-

6. **F et P** Serait-il approprié de prévoir qu'au décès d'un actionnaire (*par exemple, de l'actionnaire de contrôle*) de la Société familiale, ses actions de la Société familiale seront alors placées, en totalité ou en partie, dans une fiducie testamentaire?

6.1. Si oui :

6.1.1. Quel est le, ou quels sont les, actionnaires de la société familiale concernés à cette fin?

6.1.2. Qui pourront en être les fiduciaires désignés et les fiduciaires substitués?

6.1.3. Quel sera le type de fiducie utilisée (*par exemple, fiducie discrétionnaire, etc.*)?

6.1.4. Qui pourront, ou ne pourront, être bénéficiaires de cette fiducie?

6.1.5. Y a-t-il lieu de prévoir des règles et des restrictions quant à une telle fiducie testamentaire, dont :

6.1.5.1. Les personnes qui pourront, ou ne pourront, en être fiduciaires?

6.1.5.2. Les biens et actifs qui pourront, ou ne pourront, y être placés?

6.1.5.3. Les placements et investissements que cette fiducie sera, ou ne sera pas, autorisée à faire?

6.1.5.4. Les emprunts, contrats et autres engagements que cette fiducie sera, ou ne sera pas, autorisée à faire?

6.1.5.5. La possibilité pour la fiducie d'avoir des employés et, si oui, les personnes qui pourront, ou ne pourront, en être des employés?

6.1.5.6. Les personnes qui pourront, ou ne pourront, représenter la fiducie vis-à-vis la Société familiale, ses dirigeants, ses administrateurs et ses autres actionnaires?

6.1.5.7. Les représentants de cette fiducie qui pourront, ou ne pourront, être élus ou nommés comme administrateurs ou dirigeants de la Société familiale?

6.1.5.8. Le statut fiscal de cette fiducie (*par exemple, fiducie résidant au Canada, fiducie étrangère, etc.*)?

6.1.5.9. La nécessité, ou non, que l'acte constitutif d'une telle fiducie testamentaire soit approuvé et, si oui, par qui?

7. **F et P** Serait-il approprié de placer dans une société par actions (*telle une société de portefeuille*) la totalité ou une partie des actions de la Société familiale?

7.1. Si oui :

7.1.1. Quelles actions devraient y être placées?

7.1.2. Quels seront les administrateurs, les actionnaires et les dirigeants de cette société de portefeuille?

7.1.3. Quel sera le type de société par actions utilisée (*par exemple, société du Québec, société fédérale, société étrangère, etc.*)?

7.1.4. Y a-t-il lieu de prévoir des règles et des restrictions quant à une telle société de portefeuille, dont :

7.1.4.1. Les personnes qui peuvent, ou ne peuvent, directement ou indirectement, en être actionnaires, dirigeants ou administrateurs?

7.1.4.2. L'application, ou non, avec les adaptations nécessaires, à cette société de portefeuille, de la Charte de l'entreprise familiale?

7.1.4.3. Les biens et actifs qui peuvent, ou ne peuvent, y être placés?

7.1.4.4. Les placements et investissements que cette société de portefeuille est, ou n'est pas, autorisée à faire?

7.1.4.5. Les emprunts, contrats et autres engagements que cette société de portefeuille est, ou n'est pas, autorisée à faire?

7.1.4.6. La possibilité pour la société de portefeuille d'avoir des employés et, si oui, les personnes qui peuvent, ou ne peuvent, en être des employés?

7.1.4.7. Les personnes qui peuvent, ou ne peuvent, représenter la société de portefeuille vis-à-vis la Société familiale, ses dirigeants, ses administrateurs et ses autres actionnaires?

7.1.4.8. Les représentants de cette société de portefeuille qui peuvent, ou ne peuvent, être élus ou nommés comme administrateurs ou dirigeants de la Société familiale?

7.1.4.9. Le statut fiscal de cette société de portefeuille (*par exemple, fiducie résidant au Canada, etc.*)?

7.1.4.10. Les restrictions pertinentes à tout transfert d'actions de cette société de portefeuille?

8. **F et P** Serait-il approprié de placer dans une fiducie certains biens et actifs (*par exemple, un immeuble, des placements, des brevets, des marques de commerce, des droits d'auteur, etc.*) de la Société familiale afin, notamment, de les protéger des risques d'affaires de la Société familiale?

8.1. Si oui :

8.1.1. Quels sont les biens à être ainsi placés dans une fiducie?

8.1.2. Qui sera le constituant de cette fiducie?

8.1.3. Quels seront les fiduciaires désignés et les fiduciaires substitués?

8.1.4. Quel sera le type de fiducie utilisée (*par exemple, fiducie discrétionnaire, etc.*)?

8.1.5. Quels seront les bénéficiaires de cette fiducie?

8.1.6. Y a-t-il lieu de prévoir des règles et des restrictions quant à une telle fiducie, dont :

8.1.6.1. Les personnes qui peuvent, ou ne peuvent, en être fiduciaires?

8.1.6.2. Les biens et actifs qui peuvent, ou ne peuvent, y être placés?

8.1.6.3. Les placements et investissements que cette fiducie est, ou n'est pas, autorisée à faire?

8.1.6.4. Les emprunts, contrats et autres engagements que cette fiducie est, ou n'est pas, autorisée à faire?

8.1.6.5. La possibilité pour la fiducie d'avoir des employés et, si oui, les personnes qui peuvent, ou ne peuvent, en être des employés?

8.1.6.6. Les personnes qui peuvent, ou ne peuvent, représenter la fiducie vis-à-vis la Société familiale, ses dirigeants, ses administrateurs et ses autres actionnaires?

8.1.6.7. Les représentants de cette fiducie qui peuvent, ou ne peuvent, être élus ou nommés comme administrateurs ou dirigeants de la Société familiale?

8.1.6.8. Le statut fiscal de cette fiducie (*par exemple, fiducie résidant au Canada, fiducie étrangère, etc.*)?

8.1.6.9. La nécessité, ou non, que l'acte de fiducie soit approuvé et, si oui, par qui?

9. **E et H** Certains des actionnaires et/ou des administrateurs et/ou des dirigeants sont-ils aussi des employés de la Société familiale :

9.1. Si oui, quelles sont leurs fonctions et quelle est la description de leur rôle et de leurs tâches;

9.2. De qui relèvent-ils et à qui sont-ils imputables?

9.3. Quels sont leurs modes de nomination ou d'élection, d'évaluation, de destitution et de remplacement?

9.4. Y a-t-il des conventions d'emploi écrites entre la Société familiale et eux :

9.4.1. Si non, le suggérer fortement.

10. **E et H** Serait-il opportun de prévoir des valeurs, des critères et des conditions devant guider au choix des membres du conseil d'administration de la Société familiale? Si oui, quels sont-ils?

11. **E et H** Serait-il opportun de prévoir des valeurs, des critères et des conditions devant guider au choix des dirigeants de la Société familiale? Si oui, quels sont-ils?

12. **E et H** Serait-il approprié de prévoir certaines règles concernant le remplacement intérimaire, temporaire ou permanent, du principal, ou des principaux, dirigeants

de la Société familiale, notamment en cas de décès (*par exemple, en cas de décès subi*), d'incapacité à remplir leurs fonctions ou d'invalidité?

- 12.1. Si oui, quels est le, ou quels sont, les dirigeants auxquels de telles règles devraient s'appliquer?
  - 12.2. Quelles sont les critères et conditions applicables au choix du, ou des, remplaçants :
    - 12.2.1. Intérimaires?
    - 12.2.2. Temporaires?
    - 12.2.3. Permanents?
  - 12.3. Quel est le processus décisionnel à être utilisé aux fins de la désignation de ces remplaçants?
  - 12.4. Quel sera la durée du mandat de ces remplaçants?
  - 12.5. De qui ces remplaçants relèveront-ils et à qui seront-ils imputables?
13. **E** Dans quelle proportion et de quelle façon les profits de la Société familiale doivent-ils être partagés entre ses actionnaires, dirigeants, administrateurs et autres employés (*par exemple, dividendes, salaires, honoraires, bonis, régime de participation aux profits, etc.*)?
14. **E** Remboursement des dépenses faites par les actionnaires, administrateurs et dirigeants dans l'intérêt de la Société familiale.
15. **E et H** Composition et nomination du conseil d'administration et des dirigeants de la Société familiale :
- 15.1. Qui sont-ils en ce moment (*noms et postes occupés*)?
  - 15.2. Doivent-ils toujours être les mêmes?
  - 15.3. Quel est le mode de désignation des administrateurs?
  - 15.4. Quel est le mode de désignation des dirigeants?

- 15.5. Quel est le mode de destitution et de remplacement, s'il y a lieu, des administrateurs?
- 15.6. Quel est le mode de destitution et de remplacement, s'il y a lieu, des dirigeants?
- 16. **E et H** Quelles sont les règles applicables aux réunions du conseil d'administration?
  - 16.1. Qui peut donner les avis?
  - 16.2. Délai d'avis;
  - 16.3. Fréquence des réunions;
  - 16.4. Lieu des réunions;
  - 16.5. Quorum;
  - 16.6. Personnes dont la présence est requise pour que le quorum puisse être atteint;
  - 16.7. Participation à distance par mode de communication (*conférence téléphonique, vidéoconférence, etc.*).
- 17. **E et H** Les pouvoirs du conseil d'administration seront-ils dévolus aux actionnaires?
  - 17.1. En totalité;
  - 17.2. En partie :
    - 17.2.1. Quelles sont les parties dévolues aux actionnaires et quelles parties demeurent entre les mains du conseil d'administration?
- 18. **E et H** Est-ce que certaines décisions de la Société familiale nécessitent l'approbation des actionnaires?
  - 18.1. Si oui, lesquelles :
    - 18.1.1. tout changement dans le quorum requis à une assemblée des administrateurs ou des actionnaires de la Société familiale;
    - 18.1.2. toute augmentation dans les droits des administrateurs;

- 18.1.3. toute augmentation ou diminution du nombre d'administrateurs;
- 18.1.4. le dépôt de statuts de modification;
- 18.1.5. l'adoption, la modification ou l'abrogation de tout règlement de la Société familiale;
- 18.1.6. toute augmentation ou diminution du capital-actions de la Société familiale;
- 18.1.7. la dissolution, la liquidation, la réorganisation ou la fusion de la Société familiale;
- 18.1.8. la cession de biens, la déclaration de faillite, la proposition concordataire, l'avis d'intention ou tout autre arrangement ou proposition aux créanciers de la Société familiale;
- 18.1.9. la création ou l'émission d'obligations et/ou de débentures de la Société familiale;
- 18.1.10. la vente, l'émission et la répartition de toute valeur mobilière de la Société familiale;
- 18.1.11. l'approbation de tout transfert de valeurs mobilières de la Société familiale;
- 18.1.12. les emprunts d'argent sur le crédit de la Société familiale;
  - 18.1.12.1. Si oui, y a-t-il un montant minimal au-dessus duquel l'approbation est requise?
- 18.1.13. tout emprunt d'argent ou toute autre obligation de la Société familiale requérant un engagement personnel ou une caution de la part d'un ou plusieurs actionnaires, administrateurs ou dirigeants;
- 18.1.14. la déclaration de dividendes afférents aux actions du capital-actions de la Société familiale;
- 18.1.15. l'adoption, la modification ou l'abrogation pour le compte de la Société familiale de tout contrat qui n'est pas dans le cours ordinaire de ses affaires :

- 18.1.15.1.dans l'affirmative, comment définir les contrats qui ne sont pas dans « *le cours ordinaire de ses affaires* » (*ainsi que, s'il y a lieu, des critères y applicables*);
- 18.1.15.2.aussi, dans l'affirmative, y a-t-il un montant minimum au-dessus duquel un contrat est considéré comme n'étant plus dans « *le cours ordinaire de ses affaires* »?
- 18.1.16.l'adoption, la modification ou l'abrogation pour le compte de la Société familiale de tout contrat d'emploi;
  - 18.1.16.1.dans le cas où le contrat d'emploi vise l'un des actionnaires, administrateurs, dirigeants ou toute personne liée à eux;
  - 18.1.16.2.dans le cas d'un contrat ayant une durée déterminée;
  - 18.1.16.3.dans le cas d'un contrat impliquant une rémunération totale annuelle de plus d'un montant minimal fixé (*dans l'affirmative, fixer ce montant*);
- 18.1.17.l'adoption, la modification ou l'abrogation pour le compte de la Société familiale de toute dépense en immobilisations :
  - 18.1.17.1.dans l'affirmative, peut-on prévoir un montant minimum au-dessus duquel toute dépense en immobilisations nécessite une approbation spéciale?
- 18.1.18.l'adoption, la modification ou l'abrogation pour le compte de la Société familiale de tout contrat à long terme;
  - 18.1.18.1.dans l'affirmative, définir la notion de contrat à long terme (*importance du contrat, montant minimal, durée*);
- 18.1.19.la vente, le transfert ou l'option concernant la totalité ou une partie substantielle des actifs de la Société familiale;
- 18.1.20.le paiement de bonis aux actionnaires, administrateurs, dirigeants ou employés de la Société familiale;
- 18.1.21.le changement de banque de la Société familiale;

- 18.1.22. le changement des auditeurs ou des experts comptables de la Société familiale;
- 18.1.23. le changement dans la désignation de tout signataire des chèques sur le compte de la Société familiale;
- 18.1.24. autres décisions (*s'il y a lieu*);
- 18.2. Pour chacune de ces décisions, quelle sera la majorité des actionnaires requise pour que celle-ci soit approuvée?
  - 18.2.1. Majorité simple;
  - 18.2.2. Majorité de deux tiers;
  - 18.2.3. Majorité de soixante-quinze pour cent;
  - 18.2.4. Droit de veto de certains actionnaires;
  - 18.2.5. Unanimité.
- 19. **E, H et P** Doit-on prévoir certains engagements particuliers de la part de la Société familiale vis-à-vis ses actionnaires?
  - 19.1. Présentation régulière d'un budget :
    - 19.1.1. si oui, à quelle fréquence?
    - 19.1.2. Doit-on prévoir que tout dépassement par rapport au budget nécessite une approbation spéciale? Si oui, laquelle?
  - 19.2. Présentation de rapports :
    - 19.2.1. Si oui, quels sont les rapports requis?
    - 19.2.2. À quelle fréquence ces rapports doivent-ils être remis?
  - 19.3. Versement des différentes remises gouvernementales prescrites par la loi;
  - 19.4. Paiement à jour des salaires et autres avantages dus aux employés;

- 19.5. Maintien d'assurances protégeant la responsabilité des administrateurs et dirigeants;
  - 19.6. Autres (*lesquels*).
20. **E et H** Quelles sont les règles applicables aux réunions des actionnaires?
- 20.1. Qui peut donner les avis;
  - 20.2. Délai avant la tenue d'une assemblée;
  - 20.3. Fréquence obligatoire des réunions;
  - 20.4. Lieu des réunions;
  - 20.5. Quorum;
  - 20.6. Personnes dont la présence est requise pour que le quorum soit atteint.
  - 20.7. Participation à distance par mode de communication (*conférence téléphonique, vidéo, conférence, etc.*);
  - 20.8. Procurations (*limitations aux procurations, s'il y a lieu*).
21. **E et H** Doit-on prévoir des obligations particulières des actionnaires, des administrateurs, des dirigeants et des employés-clés vis-à-vis la Société familiale?
- 21.1. Si oui, les définir (*par exemple, information et exclusivité sur les opportunités d'affaires, etc.*)?
22. **E et H** Qui a accès aux livres de comptabilité, aux documents comptables, aux registres et autres documents et comment cet accès peut-il être exercé?
23. **L** Lieu où seront conservés les livres de la Société familiale et ses registres légaux et comptables.
24. **C** Dans l'éventualité où la Société familiale a besoin d'investissements additionnels, les actionnaires sont-ils obligés de les fournir?
- 24.1. Si oui, sous quelle forme?
  - 24.2. Quel est le taux d'intérêt applicable?

- 24.3. Qu'arrive-t-il si un ou plusieurs actionnaires sont incapables ou font défaut de faire les investissements additionnels requis?
25. **E et P** En ce qui concerne les prêts et avances des actionnaires à la Société familiale :
- 25.1. Portent-ils intérêt et, si oui, à quel taux?
- 25.2. Quand et comment doivent-ils être remboursés?
- 25.3. Sont-ils adéquatement documentés?
- 25.4. Serait-il opportun de mettre en place des sûretés (par exemple, une hypothèque) pour en garantir le remboursement?
26. **C** Si un ou plusieurs créanciers de la Société familiale requièrent une ou des cautions personnelles de la part de ses administrateurs, dirigeants et/ou actionnaires, quelles seront leurs obligations, ainsi que celles des autres actionnaires, à l'égard de telles demandes?
- 26.1. Obligation de fournir un cautionnement;
- 26.2. Répartition de la responsabilité en vertu des cautions;
- 26.3. Indemnisation proportionnelle (*ou sous toute autre formule*);
- 26.4. Cautionnements auxquels l'engagement s'applique.
27. **F et L** Possibilité de transfert des actions détenues par un actionnaire qui est une personne physique à une société par actions contrôlée par lui :
- 27.1. Si oui, prévoir les règles applicables.
28. **F et L** Possibilité pour un actionnaire qui est une personne physique de transférer les actions détenues par lui à une fiducie :
- 28.1. Si oui, prévoir les règles applicables.
29. **E** Droit de préemption à l'égard d'émission d'actions additionnelles :
- 29.1. En faveur des actionnaires de la même catégorie;

- 29.2. En faveur des détenteurs d'actions ordinaires;
  - 29.3. Pour le cas où il n'existe aucune personne détenant des actions de la catégorie à être émise.
  - 30. **C** Restrictions en matière de sûretés ou hypothèques sur les actions.
  - 31. **E** Règles applicables dans le cas de transfert d'actions du vivant :
    - 31.1. Aucune règle;
    - 31.2. Droit de premier refus;
    - 31.3. Achat obligatoire par les autres actionnaires;
    - 31.4. Clause « *shot-gun* »;
    - 31.5. Droit de suite en faveur du vendeur;
    - 31.6. Droit de suite en faveur des autres actionnaires;
    - 31.7. Ordre de priorité dans les différents droits stipulés.
  - 32. **C** Règles applicables en cas de différend entre actionnaires ou de décision d'un actionnaire de se séparer de ses coactionnaires :
    - 32.1. Clause « *shot-gun* »;
    - 32.2. Clause de rachat obligatoire d'un actionnaire;
    - 32.3. Clause de « *retrait des affaires* »;
    - 32.4. Option d'achat;
    - 32.5. Option de vente;
    - 32.6. Liquidation conventionnelle ordonnée;
    - 32.7. Autres.
  - 33. **C et P** Règles applicables dans le cas du décès d'un actionnaire :
-

- 33.1. Obligation d'achat :
    - 33.1.1. Par qui;
    - 33.1.2. Dans quel ordre (*s'il y a lieu*);
  - 33.2. Option de vente en faveur de la succession;
  - 33.3. Option d'achat en faveur des autres actionnaires;
  - 33.4. Prix et modalités de la vente.
  - 34. **C** **Clauses applicables en cas d'invalidité d'un actionnaire :**
    - 34.1. Définition de « *l'invalidité* »;
    - 34.2. Délai d'invalidité;
    - 34.3. Règles applicables en cas d'invalidité.
    - 34.4. Obligation d'achat :
      - 34.4.1. Par qui;
      - 34.4.2. Dans quel ordre (*s'il y a lieu*);
    - 34.5. Option de vente en faveur de la succession;
    - 34.6. Option d'achat en faveur des autres actionnaires;
    - 34.7. Prix et modalités de la vente.
  - 35. **C** **Règles applicables dans le cas d'insolvabilité ou de faillite d'un actionnaire ainsi que dans le cas de saisie de ses actions :**
    - 35.1. Option ou obligation d'achat et de vente :
      - 35.1.1. Par qui;
      - 35.1.2. Dans quel ordre (*s'il y a lieu*);
    - 35.2. Prix et modalités de la vente.
-

36. **E et F Mode de détermination de la valeur des actions :**
- 36.1. Valeur fixée par les actionnaires;
  - 36.2. Valeur fixée par les actionnaires avec ajustement (*définir l'ajustement requis*);
  - 36.3. Valeur aux livres;
  - 36.4. Valeur aux livres avec ajustement (*définir l'ajustement requis*);
  - 36.5. Formule préétablie :
    - 36.5.1. Définir la formule;
  - 36.6. Juste valeur marchande :
    - 36.6.1. Déterminer le mode d'évaluation.
37. **E et F Autres conditions applicables à toute vente d'actions entre actionnaires :**
- 37.1. Modalités de paiement :
    - 37.1.1. En cas de transfert du vivant;
    - 37.1.2. En cas de transfert suite à un décès;
    - 37.1.3. En cas de transfert suite à une faillite, un état d'insolvabilité ou une saisie d'actions;
    - 37.1.4. En cas de transfert suite à une invalidité;
  - 37.2. Garanties de paiement;
  - 37.3. Obligation de libérer les cautions, endossements et obligations personnelles du vendeur :
    - 37.3.1. Obligation d'obtenir une quittance (*prévoir ce qui arrive si la quittance ne peut être obtenue*);
    - 37.3.2. Obligation d'indemnisation;
  - 37.4. Garanties d'exécution de l'acte de vente;
-

- 37.5. Intérêts sur les paiements en retard;
- 37.6. Clause résolutoire;
- 37.7. Autres garanties;
- 37.8. Engagements applicables jusqu'au paiement complet du prix d'achat des actions;
- 37.9. Clause de déchéance de terme;
- 37.10. Détention des actions en fiducie :
  - 37.10.1. Nomination du fiduciaire;
  - 37.10.2. Rémunération du fiduciaire;
  - 37.10.3. Destitution et remplacement du fiduciaire;
  - 37.10.4. Démission du fiduciaire.
- 38. **F et P** Polices d'assurance requises en vertu de la Charte de l'entreprise familiale :
  - 38.1. Assurance vie;
  - 38.2. Assurance invalidité;
  - 38.3. Autres assurances.
- 39. **F et P** Clauses relatives aux conséquences fiscales de tout achat, vente, ou rachat d'actions.
- 40. **L et P** Clauses de non-concurrence, de confidentialité, de non-sollicitation, etc. :
  - 40.1. Clause de non-concurrence :
    - 40.1.1. Définition des activités couvertes;
    - 40.1.2. Territoire;
    - 40.1.3. Durée :

40.1.3.1.pendant la durée de la Charte de l'entreprise familiale;

40.1.3.2.après le départ d'un actionnaire;

- 40.2. Clauses de non-sollicitation de clients;
  - 40.3. Clauses de non-sollicitation d'employés;
  - 40.4. Clauses de remise de documents;
  - 40.5. Clauses de confidentialité;
  - 40.6. Autres clauses relatives à la confidentialité, à la non-sollicitation et/ou à la non-concurrence.
41. **E et P** Cession des droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle de la Société familiale :
- 41.1. Droits existant à l'époque de la Charte de l'entreprise familiale;
  - 41.2. Droits pouvant naître pendant la Charte de l'entreprise familiale.
42. **C** Clauses pénales :
- 42.1. Calcul de la pénalité;
  - 42.2. Cas d'application de la pénalité.
43. **C** Interdiction de demander la liquidation de la Société familiale :
- 43.1. Conséquences.
44. **C et P** Cas de faillite, de cession de biens ou de saisie des actions d'un actionnaire :
- 44.1. Conséquences.
45. **L et P** Droit pour les acheteurs de faire procéder à tout achat d'actions d'un actionnaire par la Société familiale.
46. **L** Inscription sur les certificats d'actions.
47. **H et L** Devoirs des administrateurs.

48. **C** Clauses de règlement des différends :
- 48.1. Clause de notification et de rencontre préalable obligatoires;
  - 48.2. Clause de médiation;
  - 48.3. Clause d'arbitrage :
    - 48.3.1. Nombre d'arbitres;
    - 48.3.2. Délai et modalités de nomination des arbitres et de fonctionnement de l'arbitrage;
    - 48.3.3. Frais de l'arbitrage.
49. **L** Loi applicable.
50. **L** District judiciaire compétent.
51. **L** Date d'entrée en vigueur de la Charte de l'entreprise familiale.
52. **L** Régime matrimonial de chacun des actionnaires (*au besoin*).
53. **L** Intervention de la Société familiale.

- P.S.**
1. -Vérifier l'état de la Société familiale (organisation, mise à jour, conformité des registres, etc.).
  2. -Vérifier les aspects fiscaux de la structure corporative ainsi que des dispositions de la Charte de l'entreprise familiale :
    - i) préservation des droits et des avantages fiscaux déjà acquis;
    - ii) effets fiscaux des clauses de la Charte de l'entreprise familiale (notamment en matière de contrôle de la Société familiale, d'achat et de rachat des actions, d'achat en cas de décès, d'achat en cas d'invalidité, etc.);

iii) *conséquences fiscales de la mise en place et de l'utilisation de fiducies et de sociétés de portefeuille détenant des actions, ou des biens, de la Société familiale.*